

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2011

L'an deux onze, le dix-sept juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Gérard FALQUERHO - Marie-Pierre LE CHEVILLER - Christophe ALLAIN -  
Marie-Renée LE HEBEL - Jean-Yves LE BOZEC - Rolande MORVAN -  
Jacques HERIO - Jean-Claude GENAIVRE - Dominique POULMARC'H -  
Marie-Thérèse LE TEUFF - Marcel TALVAS - Elisabeth LUCAS -  
Dominique JEHANNO - André LOMENECH - Béatrice BAILLE -  
Olivier BENGLOAN - Fabrice VELY - Danielle BOURVELLEC - Alain CARIS -  
Michel JAFFRE - Pascale AUDOIN

## **ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

- Armelle GUILLOUX à Gérard FALQUERHO
- Gérard LE PORTZ à Christophe ALLAIN
- Isabelle GESREL à Marie-Pierre LE CHEVILLER
- Pascale LE OUE à Jean-Yves LE BOZEC
- Isabelle LE GOFF à Jacques HERIO
- Pascal VALLEE à Sylvie CORMIER
- Marie-Lise FENEUIL à Marcel TALVAS
- Pascale AUDOIN à Alain CARIS

## **Election du secrétaire de séance :**

Monsieur Fabrice VELY a été désigné secrétaire de séance par 28 voix pour et une abstention (M. VELY).

## **Composition du bureau électoral :**

Le bureau électoral est composé de Monsieur Gérard FALQUERHO (président) et de Monsieur Jean-Claude GENAIVRE, Madame Rolande MORVAN, Madame Pascale LE OUE, Monsieur Olivier BENGLOAN (membres).

Monsieur le Maire donne lecture des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral.

Monsieur le Maire indique le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants

### **Election des délégués et des suppléants :**

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 20. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 29
A déduire : bulletins blancs et nuls	: 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	: 29

### **Proclamation des résultats du scrutin :**

Liste Bien vivre à CAUDAN	: 25 (vingt-cinq)
Liste CAUDAN pour tous	: 4 (quatre)
Total des suffrages exprimés	: 29 (vingt-neuf)

### **I – Détermination du quotient électoral pour les délégués :**

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à 1,93.

### **II – Détermination du quotient électoral pour les suppléants :**

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient est ressorti à 5,80.

### **III – Attribution des sièges à chaque liste**

#### *a) au quotient*

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

- 12 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants à la liste Bien vivre à CAUDAN
- 2 sièges de délégués et 0 siège de suppléants à la liste CAUDAN pour tous

*b) à la plus forte moyenne*

Le bureau a ensuite constaté que 1 mandat de délégués et 1 mandat de suppléants n'ont pas été répartis.

Il les a donc attribués, successivement, aux listes comportant les plus fortes moyennes.

Ces listes sont les suivantes :

1 – pour les délégués :

- Liste Bien vivre à CAUDAN qui obtient alors 1 nouveau siège.

2 – pour les suppléants :

- Liste CAUDAN pour tous qui obtient alors 1 nouveau siège.

*c) Récapitulation*

Ont obtenu au total :

- la liste Bien vivre à CAUDAN : 13 sièges de délégués, 4 sièges de suppléants
- la liste CAUDAN pour tous : 2 sièges de délégués, 1 siège de suppléants.

### **Proclamation des élus :**

Ont été proclamés délégués :

**M. Gérard FALQUERHO** – Penhouët – né le 27 janvier 1948 à Caudan

**Mme Marie-Pierre LE CHEVILLER** – Laymat – née le 23 août 1960 à Vannes

**M. Christophe ALLAIN** – Laymat – né le 9 juillet 1968 à Hennebont

**M. Gérard LE PORTZ** – Kerviec – né le 23 novembre 1944 à Vannes

**Mme Rolande MORVAN** – Kerblaye – née le 26 juillet 1946 à Pluméliau

**M. Jean-Yves LE BOZEC** – Kerzo – né le 23 septembre 1950 à Langonnet

**Mme Marie-Renée LE HEBEL** – Pendreff – née le 29 septembre 1958 à Lorient

**M. Jacques HERIO** – Le Grand-Moustoir – né le 9 juin 1948 à Hennebont

**Mme Isabelle GESREL** – Kervoter, le chemin du Lannio – née le 17 novembre 1965 à Morlaix

**M Dominique POULMARC'H** – 1, rue des Genêts – né le 15 janvier 1947 à Douarnenez

**Mme Pascale LE OUE** – Kerustantin – née le 30 juin 1969 à Reims

**M. Fabrice VELY** – 18, rue du Commandant Cousteau – né le 17 août 1974 à Lorient

**Mme Sylvie CORMIER** – 19, rue du Commandant Cousteau – née le 24 décembre 1964 à Versailles

**– appartenant à la liste Bien vivre à CAUDAN**

**Mme Danielle BOURVELLEC** – Kerblaye – née le 14 mars 1947 à Quimper

**M. Alain CARIS** – 3 rue Guillaume le Déaut – né le 2 mars 1958 à Avranches

**– appartenant à la liste CAUDAN pour tous**

Ont été proclamés suppléants :

**M. Dominique JEHANNO** – Le Gouëlo – né le 10 novembre 1960 à Hennebont

**Mme Marie-Lise FENEUIL** – Saint-Sulan – née le 21 novembre 1961 à Hennebont

**M. André LOMENECH** – Sénébret – né le 26 avril 1961 à Lorient

**Mme Béatrice BAILLE** – 5, rue Vincent Auriol – née le 21 mai 1964 à Toulouse

**– appartenant à la Bien vivre à CAUDAN**

**Monsieur Michel JAFFRE** – Parc Beren – né le 22 mai 1960 à Lorient

**– appartenant à la liste CAUDAN pour tous**

La séance a été levée à 18 heures 30.

Pour copie conforme

Le Maire,



**Gérard FALQUERHO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215600362-20110617-CRCM17062011

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2011  
Publication : 08/06/2011

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

